

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 356 accordant à M. Ismail Kairié Obsié la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti rue des Issas

n° 356

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 août 1962

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1962

Date du numéro
31 août 1962

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu le décret du 29 juillet 1924, organisant le Domaine privé à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925, déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vu la délibération n° 198 du 29 décembre 1960 accordant une concession provisoire à M. Ismael Kairie Obsie

Vu la demande de M. Ismael Kairie Obsie en date du 12 février 1962

Vu l'avis de la Commission de la Propriété Foncière en date du 12 mai 1962

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 21 juin 1962 ; À adopté dans sa séance du 22 août 1962 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait concession définitive à M. Ismaël Kairie Obsié, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, rue des Issas, et immatriculée au Livre Foncier sous le n° 805. Art. 2. — La mutation du titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire dans le délai d'un mois à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission Permanentede l'Assemblée Territoriale, Docteur R. GAUDIBERT. Le Secrétaire de la Commission Permanentede l'Assemblée Territoriale, ABDULLAHI HASSAN DEMBIL.